



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2013

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 13 février 2013 à 9 heures, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur François Cantin, Maire	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, Conseillère	Ville de Boisbriand
Madame Ginette Gagné-Stoklosa, Conseillère	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

#### Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
Madame Annie Maheu, responsable de l'aménagement et de l'environnement	MRC de Thérèse-De Blainville

2013-02-015

#### OBJET: Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par	Monsieur Ramez Ayoub Maire Ville de Lorraine

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 13 février 2013 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

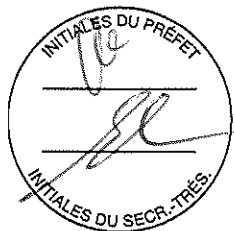
2013-02-016

#### OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par	Madame Ginette Gagné-Stoklosa Conseillère Ville de Bois-des-Filion
appuyé par	Monsieur François Cantin Maire Ville de Blainville

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2013
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
  - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 13 février 2013
  - 4.2. Résolution - Adoption des comptes payés et à payer au 13 février 2013
  - 4.3. Résolution - Report de la séance du 6 mars 2013 au 13 mars 2013



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

- 4.4. Résolution - Entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies des MRC de Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache
- 4.5. Résolution - Élection du préfet-suppléant
- 4.6. Résolution - Nomination d'un troisième membre au niveau du CA de la MRC
- 4.7. Résolution - Nomination d'un membre et d'un substitut délégués à la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire
- 4.8. Résolution - Madame Nicole Houle : récipiendaire du Prix Guy-Chartrand
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
  - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité
    - i. Boisbriand : RV-1441-001, RV-1441-002, RV-1441-003, RV-1441-004, RV-1447-001, RV-1447-002
  - 5.2. Résolution – CCA - Nomination d'un membre agriculteur
6. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
7. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
  - 7.1. Résolution - Injection dans le budget de 2013 le montant de 4 500\$ pour la production à grande échelle du rapport du déséquilibre des ressources
8. ÉTUDES ET PROJETS PARTICULIERS
9. DEMANDE D'APPUI
  - 9.1. Résolution - La vente des boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux : demande d'appui par la Coalition québécoise sur la problématique du poids
10. VARIA
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-02-017

**OBJET: Adoption – Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2013**

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse de Rosemère  
appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa  
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 23 janvier 2013, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

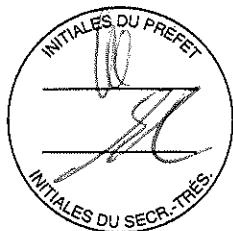
**OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance**

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 13 février 2013 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2013-02-018

**OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 24 janvier 2013  
au 13 février 2013**

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub  
Maire Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 24 janvier 2013 au 13 février 2013 inclusivement, répartis comme suit : 35 726,32 \$ payés et 43 326,59 \$ à payer pour un grand total de 79 052,91 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-02-019

**OBJET :** Report de la séance du 6 mars 2013 au 13 mars 2013

Il est proposé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa  
Conseillère Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur François Cantin  
Maire Ville de Blainville

**QUE** la séance ordinaire de la MRC de Thérèse-De Blainville qui devait avoir lieu le mercredi 6 mars 2013 à 19h00 à l'hôtel de ville de Lorraine, soit déplacée au mercredi le 13 mars 2013 à 9h00 à l'hôtel de ville de Lorraine.

**QUE** le secrétaire-trésorier donne un avis public de cette modification à l'agenda des séances du conseil conformément aux articles 148.0.1 et 433 du Code municipal du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-02-020

**OBJET:** Entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies des MRC de Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache

**CONSIDÉRANT** l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies des MRC de Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache (*ci-après nommée « l'ENTENTE »*);

**CONSIDÉRANT QUE l'ENTENTE** couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2014;

**CONSIDÉRANT QUE l'ENTENTE** prévoit la création d'un Fonds de garantie annuel de 500 000 \$ et fixe la quote-part de chaque organisme désigné dans le Fonds selon des ratios qui sont demeurés les mêmes depuis la création du Regroupement;

**ATTENDU QUE** les organismes avaient convenu d'établir de nouvelles règles pour l'établissement des quotes-parts de chaque organisme désigné à l'ENTENTE dans le Fonds de garantie annuel, de façon à tenir compte du budget et de l'expérience de réclamations de chacun d'eux;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Conseillère Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire Ville Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le préfet et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, l'addenda à l'ENTENTE concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

2013-02-021

**OBJET: Élection du préfet-suppléant**

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LOTM), le secrétaire-trésorier déclare la séance ouverte et, agissant à titre de président d'élection, demande des candidatures pour le poste de préfet-suppléant.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère

**QUE** Monsieur François Cantin soit mis en nomination au poste de préfet-suppléant.

Une seule candidature est déposée, soit celle de Monsieur François Cantin, maire de la Ville de Blainville. Le président d'élection demande à Monsieur François Cantin s'il accepte la mise en nomination au poste de préfet-suppléant. Monsieur François Cantin accepte la nomination. En conséquence, le président d'élection déclare Monsieur François Cantin élu au poste de préfet-suppléant de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un terme de huit (8) mois, tel que décrété par la résolution 82-5, lequel en l'absence du préfet ou pendant que la charge est vacante remplira les fonctions de ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-02-022

**OBJET: Nomination d'un troisième membre au niveau du CA de la MRC**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a constitué en 1983 un Comité administratif (CA) composé de trois membres nommés par résolution, soit le préfet, le préfet-suppléant et un autre membre du conseil;

**ATTENDU QU'**un troisième membre doit être nommé;

**ATTENDU QU'**il est proposé que Madame Madeleine Leduc, mairesse de la Ville de Rosemère, soit mise en candidature au poste de membre du Comité administratif de la MRC;

**ATTENDU QU'**aucune autre candidature n'est déposée;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** Madame Madeleine Leduc, mairesse de la Ville de Rosemère, soit et est nommée membre du Comité administratif de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un mandat de huit (8) mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-02-023

**OBJET: Nomination d'un membre et d'un substitut délégués à la  
Commission régionale des ressources naturelles et du territoire**

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC nomme Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à titre de représentant de la MRC de Thérèse-De Blainville à siéger au sein du conseil d'administration de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire des Laurentides, ainsi que Monsieur Ramez Ayoub, maire de la Ville de Lorraine, à titre de substitut.

**QUE** le mandat de la présente nomination prendra fin le 31 mars 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-02-024

**OBJET: Madame Nicole Houle : récipiendaire du Prix Guy-Chartrand**

Il est proposé par Monsieur François Cantin  
Maire Ville de Blainville  
appuyé à l'unanimité

**QUE** le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville tient à exprimer ses plus sincères félicitations à Madame Nicole Houle, directrice générale du Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides (CITL), pour l'obtention du Prix Guy-Chartrand 2013 pour la catégorie «Personnalité marquante du domaine du transport collectif», décerné par l'organisme Transport 2000 Québec le 11 février 2013.

**QUE** le Conseil de la MRC se joint à Transport 2000 Québec pour exprimer à Madame Nicole Houle sa grande satisfaction face aux efforts déployés par le CITL pour le développement du transport collectif dans la MRC de Thérèse-De Blainville et sur la Couronne Nord de Montréal, et pour souligner son importante contribution à titre de directrice générale du CITL, pour le succès obtenu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-02-025

**OBJET: Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Boisbriand**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Boisbriand a présenté une demande d'amendement à sa réglementation d'urbanisme, soient les règlements : RV-1441-001, RV-1441-002, RV-1441-003, RV-1441-004, RV-1447-001, RV-1447-002, pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont:

**Boisbriand  
RV-1441-001**

**ZONAGE :** Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 afin d' :

- **AGRANDIR** la zone communautaire P-3 225 à même la zone R-1 221 et l'établissement des dispositions particulières à la zone P-3 225.

**RV-1441-002**

**ZONAGE :** Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et son amendement afin d' :

- **AGRANDIR** la zone résidentielle R-3 407 à même la zone C-3 405 et l'établissement des dispositions particulières à la zone R-3 407.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- RV-1441-003**      **ZONAGE :** Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements afin de :
- **CRÉER** la zone commerciale C-2 475-1 à même la zone R-1 475 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.
- RV-1441-004**      **ZONAGE :** Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements afin de :
- **CRÉER** la zone industrielle I-2 133-1 à même la zone I-2 133 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.
- RV-1447-001**      **PIIA :** Règlement modifiant le règlement sur les PIIA RV-1447 afin d' :
- **ÉTABLIR** des dispositions particulières à la zone C-3 319.
- RV-1447-002**      **PIIA :** Règlement modifiant le règlement sur les PIIA RV-1447 et son amendement afin d' :
- **ÉTABLIR** des dispositions particulières à la zone I-2 133-1.

Il est proposé par      Monsieur François Cantin  
   Maire Ville de Blainville  
appuyé par              Madame Madeleine Leduc  
   Mairesse de Rosemère

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Boisbriand, soient les règlements : RV-1441-001, RV-1441-002, RV-1441-003, RV-1441-004, RV-1447-001, RV-1447-002, soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

**QUE** le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-02-026

**OBJET:              CCA – Nomination d'un membre agriculteur**

**ATTENDU QU'**à l'article 3 du règlement no. 97-4 de la MRC régissant le comité consultatif agricole (CCA), le conseil nomme par résolution 4 membres du secteur agricole;

**ATTENDU** la démission de monsieur Étienne Gauthier, membre agriculteur, auprès de la MRC en date du 8 janvier 2013;

**ATTENDU QUE** l'UPA Des Basses-Laurentides a soumis à la MRC le 15 janvier 2013, en vertu de l'article 148.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la liste des candidats susceptibles de combler le poste vacant au sein du CCA;

**ATTENDU QU'**à l'article 7 du règlement no. 97-4 de la MRC régissant le comité consultatif agricole (CCA), le conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour terminer la durée du siège devenu vacant;

Il est proposé par      Madame Sylvie Surprenant  
   Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par              Monsieur Ramez Ayoub  
   Maire Ville de Lorraine



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le conseil de la MRC nomme Monsieur Alain Desjardins (Boisbriand) pour terminer la durée du siège devenu vacant (jusqu'en mai 2014) à titre de membre agriculteur au sein du CCA de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-02-027

**OBJET:** Injection dans le budget de 2013 le montant de 4 500\$ pour la production à grande échelle du rapport sur le déséquilibre des ressources

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur François Cantin  
Maire Ville de Blainville

**QUE** le conseil approuve l'injection d'un montant de 4 500\$ supplémentaire au budget de 2013 de la MRC en vue de produire à grande échelle le rapport sur le déséquilibre des ressources. La facture sera assumée à part égale par les sept villes de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-02-028

**OBJET:** La vente des boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux

**CONSIDÉRANT QUE** les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville désirent promouvoir la santé du bien-être sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

**CONSIDÉRANT QUE** la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

**CONSIDÉRANT QUE** la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Conseillère Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa  
Conseillère Ville de Bois-des-Filion



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

**QUE** le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie la Coalition québécoise sur la problématique du poids dans sa démarche d'interdire la vente des boissons énergisantes dans les établissements municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

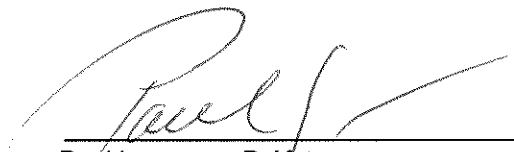
2013-02-029

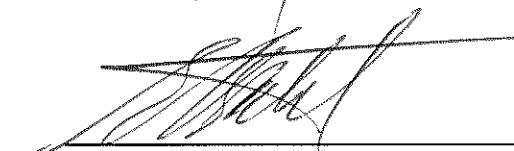
**OBJET: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur François Cantin  
Maire Ville de Blainville

**DE lever la présente réunion à 10h00.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Paul Larocque, Préfet

  
\_\_\_\_\_  
Kamal El-Batal, Directeur général  
et secrétaire-trésorier

13 février 2013

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2013-02-015 à 2013-02-029 lesquelles ont été adoptées à une assemblée tenue le 13 février 2013.

Émis le 13 février 2013 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,  
Directeur général et secrétaire-trésorier